

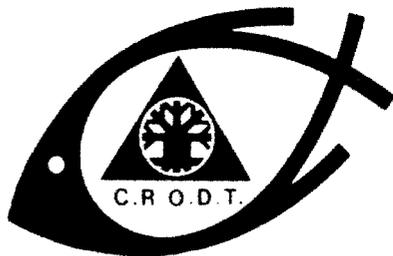
00000967

**LES EXPORTATIONS DE
POISSONS DE LA PECHE
ARTISANALE SENEGALAISE**

M. DEME

**MAREYAGE DE POISSON
FRAIS AU MARCHE DE
GROS DE GUEULE-TAPEE**

M. KEBE



CENTRE DE RECHERCHES OCÉANOGRAPHIQUES DE DAKAR - TIAROVE

m - m -

* INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES *

- m - d - - - - -

DOCUMENT SCIENTIFIQUE

N° 85

JUIN 1983

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
DEME (M.) : Les exportations de poissons de la pêche artisanale sénégalaise.....	1 à 27
KEFE (M.) : Mareyage de poisson frais au marché de gros de Gueule-Tapée.....	29 à 43

LES EXPORTATIONS DE POISSONS DE LA PÊCHE ARTISANALE SÉNÉGALAISE

par

Moustapha DEME (1)

R E S U M É

L'étude porte sur les exportations de poissons de la pêche artisanale sénégalaise. Les circuits d'approvisionnement des usines par ce secteur sont décrits. L'analyse de la structure des exportations nous a permis de cerner les principaux produits exportés et leur nature. L'impact social, économique de la pêche artisanale est aussi mis en relief. Constituant un maillon essentiel dans l'approvisionnement des usines (2), engendrant de nombreux emplois directs et indirects et aussi d'importants flux monétaires, ce secteur bénéficie de subventions, de détaxes et de transferts des autorités sénégalaises, que nous avons tenté d'évaluer.

A B S T R A C T

The fish exports of the senegalese artisanal fishery is the focus of the present study.

The supply networks to factories are described.

The analysis of the structure of exports made possible an understanding of the major items exported and their nature.

(1) Etudiant stagiaire au Centre de Recherches océaniques de Dakar-Tiaroye (ISRA), BP 2241, Dakar (SENEGAL).

(2) Nos enquêtes n'ont pu se porter que sur dix usines qui sont les suivantes : GRANDS VIVIERS, SAPAL, SENEPESCA, SARDINAFRIC, SOPAO, SURGEL, SENEPECHE, AMERGER - CASAMANCE, SOPEFINE et SAFCOP. Ces dix usines ont été alimentées à 46 % par la pêche artisanale en 1981 (tabl. 1).

Also highlighted is the social and economic impact of the artisanal fishery.

Standing as a **central** link in the supply to factories, generating scores of direct as well as indirect jobs in addition to sizable monetary flows, this sector benefits from subsidies, tax **cuts** and transfers from the Senegalese authorities that we have tried to evaluate.

R E M E R C I E M E N T S

Nous remercions Monsieur le Directeur général de l'ISRA et Monsieur A. FONTANA, directeur du CRODT d'avoir bien voulu nous accepter comme stagiaire dans les laboratoires du Centre.

Nous remercions Monsieur J. WEBER de nous avoir suggéré ce sujet si passionnant et d'avoir accepté de nous encadrer. Nous saluons sa disponibilité entière, son soutien matériel et moral. Ses encouragements nous ont toujours poussé à vouloir mieux faire.

Nous n'oublierons pas de remercier :

▪ Le Docteur Sogui DIOUF, directeur de la DOPM, pour sa lettre de recommandation.

▪ Monsieur Moustapha KEBE et Monsieur Jean-Pierre CHAUVEAU pour leur franche collaboration.

▪ Monsieur Moussa BAKHAYAKHO qui, malgré son emploi du temps si chargé, nous a consacré toute une matinée pour nous introduire à la SENEPESCA.

Nous remercions aussi tous les chercheurs et techniciens du CRODT dont nous mentionnons en annexe la longue liste des publications qui reflète leur sérieux dans le travail et l'engagement du Centre dans le développement économique et social du pays.

Enfin notre gratitude va aux pêcheurs et mareyeurs de Yenne et Toubab-Dialao qui ont accepté de partager avec nous leur "Thiébou-dieune" et de répondre à nos questions, et aussi à tous les usiniers qui ont accepté de subir nos enquêtes.

S O M M A I R E

INTRODUCTION

1. CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT DES USINES ET DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE

1.1. L'approvisionnement des usines

1.1.1. Relations usiniers-pêcheurs

1.1.2. Relations mareyeurs-usiniers

1.1.3. Relations pêcheurs-mareyeurs

1.2. L'approvisionnement de la transformation artisanale

2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS DE LA PECHE ARTISANALE

2.1. Principaux produits exportés

2.1.1. Les poissons

- 2.1.2. Les crustacés
- 2.1.3. Les céphalopodes
- 2.1. 4. Conclusions
- 2.2. Nature des produits exportés
 - 2.2.1. Les produits frais et les produits congelés
 - 2.2.2. Les produits vivants
 - 2.2.3. Les produits transformés
 - 2.2.4. Conclusion
- 2.3. Analyse des marchés extérieurs

3. L'IMPACT DES ACTIVITES D'EXPORTATION SUR LA PECHE ARTISANALE : EMPLOI, VALEUR AJOUTEE AUX COUTS DES FACTEURS ET AUX PRIX DU MARCHÉ

- 3.1. Définition, méthode de calcul de la valeur ajoutée, hypothèses
- 3.2. Calcul de la valeur ajoutée

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

I N T R O D U C T I O N

“La. pêche artisanale exporte environ 30 % de sa production, sous forme de produits frais ou transformés. Il ne s'agit là que d'une estimation grossière. Les statistiques officielles ne permettent pas de préciser cette part, étant basées sur les déclarations des exportateurs et les statistiques douanières, lesquelles ne distinguent pas l'origine du produit“ (WEBER, 1982).

Ce manque de statistiques fiables nous a contraint à faire le tour des usines en vue d'évaluer la part de leurs approvisionnements provenant de la pêche artisanale. Pour accéder aux archives des usines nous avons rencontré d'énormes problèmes, malgré la lettre de recommandation du directeur du CRODT.

11 nous a fallu recourir aux services du Docteur Sogui DIOUF, directeur de la DOPM. Nous avons été recommandés auprès du président du GAXPES (Groupe-ment des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal). Malgré tout cela certains directeurs d'usines sont restés toujours méfiants et nous ont catégoriquement refusé l'accès de leurs usines. La période de stage a été programmée du 1^{er} au 30 avril 1982. Conscient des difficultés que nous aurions à rencontrer, nous avons débuté nos enquêtes le 29 mars, c'est-à-dire trois jours avant le début du stage. Les enquêtes au niveau des usines et villages de pêcheurs (Yenne, Toubab-Dialao) se sont poursuivies tous les jours jusqu'au 20 avril, le temps restant a été consacré au dépouillement des données collectées et à une recherche bibliographique. Cette publication a nécessité notre retour sur le terrain pendant tout le mois d'août pour compléter les données recueillies.

Le but de cette étude a été de déterminer l'apport de la pêche artisanale dans les exportations de poissons du Sénégal et la valeur à l'achat et à l'exportation que cela représente. A cet effet, nous analyserons dans un premier temps les circuits de distribution mis en place pour l'approvisionnement des usines et de la transformation artisanale. Puis nous étudierons la structure des exportations pour analyser les principaux produits exportés, la nature de ces produits et les marchés extérieurs. Nous terminerons par une

analyse de l'impact des activités d'exportation sur la pêche artisanale : emploi, valeur ajoutée aux coûts des facteurs et aux prix des marchés.

"La pêche au Sénégal prend place au 2^{ème} rang des activités du pays et représente de loin la première source de protéines animales. Or, le secteur artisanal, avec 160 000 tonnes, fournit les deux tiers des débarquements. Ceci montre assez l'importance nationale de ce secteur" (WEBER, 1982).

Cette activité bénéficie de facteurs naturels exceptionnels : une zone très riche en ressources halieutiques sur tout le littoral long de 700 km ; des habitudes alimentaires privilégiant le poisson ; un nombre important de pêcheurs évalué à 27 000 (SOCECO-PECHART, 1981) ; un marché local et extérieur très important.

L'accroissement continu des mises à terre de ce secteur est lié à la motorisation des pirogues, à l'introduction des sennes tournantes, à l'encadrement assuré par de jeunes techniciens, à la réorganisation et à l'équipement des coopératives.

1. C I R C U I T 5 D 'A P P R O V I S I O N N E M E N T D E S U S I N E S E T D E L A T R A N S F O R M A T I O N A R T I S A N A L E

Si la première utilisation de la pêche artisanale est la consommation familiale cela ne veut point dire qu'elle repose sur une économie de subsistance. Loin de là, la pêche artisanale est une activité intégrée au circuit économique, monétaire.

La production peut être répartie en trois parts : celle qui est distribuée ou vendue sur le lieu même de la production, donc consommée généralement sur place ; celle qui fait l'objet du mareyage à destination des marchés intérieurs et extérieurs (usines) ; celle qui est destinée à la transformation artisanale en vue de sa consommation dans le pays mais aussi exportée. Dans notre étude nous nous intéresserons à la production exportée.

1.1. L'APPROVISIONNEMENT DES USINES PAR LA PECHE ARTISANALE

L'affirmation selon laquelle la pêche artisanale nourrit l'intérieur et la pêche industrielle, l'extérieur, est fautive. Le tableau 1 et la figure 1 nous montrent que pour la seule année 1981, les dix usines, où nous avons pu enquêter ont été alimentées à 46 % par la pêche artisanale, **Donc** nous pouvons retenir que la pêche artisanale est présente au niveau de toutes les usines et concerne presque toutes les espèces.

Certaines usines, comme la SOPESINE (fermée actuellement), les GRANDS VIVRPERS, SOPAO, SARDINAFRIC, fonctionnent totalement ou en grande partie grâce à ses apports. Les usines peuvent être directement approvisionnées par les pêcheurs, sinon par l'intermédiaire des mareyeurs. Pour cela nous étudierons d'une part les relations usiniers-pêcheurs et d'autre part les relations mareyeurs-usiniers. Ces relations diffèrent d'une usine à l'autre.

1.1.1. Relations usiniers-pêcheurs

Certains usiniers, ayant pris conscience de l'importance de la pêche artisanale, ont tenté de collaborer avec les pêcheurs pour leurs approvisionnements en poisson, soit par contrat, soit par le biais d'une association.

Ainsi une association regroupant AMERGER-CASAMANCE et une vingtaine de pêcheurs a vu le jour en 1980, une enveloppe financière de 27 millions a été fournie par l'usine pour l'achat du matériel de pêche (filets, moteurs, carburants, location de pirogues). Par la suite, une campagne fut lancée. Les résultats négatifs de cette campagne ont poussé l'usine à remettre en cause l'association. Certains pêcheurs ont tout bonnement détourné le matériel mis à leur disposition sans participer à la campagne. Les participants sont revenus avec des poissons de faible valeur (sardinelles, chinchards, ...) alors que l'usine s'attendait à recevoir des crevettes, seiches et langoustes, espèces bien prisées. Ces derniers produits ont été commercialisés ailleurs.

La SENEPESCA a favorisé la création d'une pêche artisanale aux céphalopodes à Mbour par la distribution, aux artisans pêcheurs, d'engins de pêche (turlottes et casiers). En contrepartie ces derniers sont tenus de vendre exclusivement leurs produits à l'usine au prix convenu.

Les GRANDS VIVRIERS fonctionnent totalement grâce aux apports de la pêche artisanale. L'importance de ce secteur au niveau de l'usine fait qu'elle accorde des avances en espèces et /ou en nature (riz, sucre, huile, savon, thé, carburant) aux pêcheurs (Yenne). L'usine va jusqu'à équiper totalement les pirogues. Pour éviter tout détournement des produits pêchés, un bateau de ramassage est chargé de collecter les captures. Une visite aux pêcheurs de Yenne (spécialistes de la pêche artisanale aux langoustes) nous a permis de nous rendre compte des difficultés qu'ils rencontrent dans la commercialisation de leurs produits (cf. ann.)

En résumé, on peut dire que les pêcheurs sont des travailleurs libres, mais parfois liés à une usine qui va jusqu'à leur procurer tout l'équipement nécessaire à leur activité. Ils pêchent et réservent le produit de leur pêche à l'usine, qui l'achète aux prix fixés. Il s'est ainsi établi un contrat de quasi-intégration entre le pêcheur et l'usine.

1.1.2. Relations mareyeurs-usiniers

Les pêcheurs peuvent aussi commercialiser leurs produits auprès des usiniers par l'intermédiaire des mareyeurs. Le titre premier du décret 73-284 du 23 juin 1973 stipule que : "Sont considérés comme mareyeurs au sens du présent décret, les personnes physiques ou morales qui procèdent régulièrement à la commercialisation des produits de la pêche provenant, soit des achats effectués aux producteurs, soit de leur propres captures, après avoir assuré les conditionnements nécessaires pour la conservation et leur transport sur le lieu de vente".

Dans le cadre de ses relations avec les mareyeurs, la SENEPESCA met à leur disposition des moyens financiers et des moyens de transport pour l'approvisionnement en seiches et ceintures au niveau des plages. Deux mareyeurs sont agréés, dont l'un collecte les seiches au niveau de la Petite côte (Mbour, Joal, Pointe-Sarène...) et l'autre collecte les ceintures au niveau de la côte nord (Kayar, Mboro, Fass-boyé...). Ces mareyeurs reçoivent une commission qui est fonction du tonnage collecté.

Pour SARDINAFRIC, les mareyeurs étaient considérés comme des agents salariés de l'usine. En plus de leurs salaires, ils avaient des primes en fonction du tonnage livré : véhicule, carburant et argent étaient mis à leur disposition. Certains d'entre eux détournaient une bonne partie des produits collectés (particulièrement les plus prisés) qu'ils revendaient

après des usines concurrentes de la place. D'autres n'hésitaient pas à disparaître avec la voiture de l'usine et à travailler pour leur propre compte pendant plus d'un mois. Face à cette situation, la direction de l'usine n'a pu qu'abandonner ce système.

Pour la SOPAO, seules les seiches font l'objet d'un contrat d'exclusivité de vente entre l'usine et un certain nombre de mareyeurs. Ces derniers n'ont aucune possibilité de détourner les seiches collectées pour les revendre ailleurs car l'usine a pris la précaution de mandater des agents sur les plages pour les contrôler.

La SAPAL quant à elle, n'accorde aucun crédit aux mareyeurs ; ils sont libres et indépendants vis à vis de l'usine. Cela s'explique par le fait que l'approvisionnement des conserveries dépend très peu de la pêche artisanale.

1.1.3. Relations pêcheurs-mareyeurs

Nous nous contenterons d'une citation, en raison d'un manque total d'informations. "Pêcheurs et mareyeurs entretiennent des rapports, complémentaires et contradictoires. Certains pêcheurs vendent toujours au même mareyeur qui leur consent des crédits ou les approvisionne quotidiennement en appâts. Des mareyeurs possèdent des pirogues dont ils commercialisent le produit, réalisant une sorte d'intégration du circuit" (WEBER, 1981).

1.2. L'APPROVISIONNEMENT DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Le poisson étant un produit périssable à très court terme, la transformation artisanale demeure un débouché important et sécurissant pour les pêcheurs en période de grosse production. Très sollicités par les populations, surtout en hivernage pendant les périodes de basse production, les produits de ce secteur, de par leur facilité de conservation et de stockage contribuent à l'alimentation protéique des populations intérieures à faible revenu, enclavées et très éloignées de la mer. Cette transformation est exclusivement alimentée par la pêche artisanale.

Les différents produits proviennent des captures des différents engins de pêche.

Les pirogues de sennes tournantes et filets maillants encerclants se chargent de la capture des poissons pélagiques destinées au kéthiakh et au tambadiang.

Les raies et silures, produits à partir desquels est obtenu le métorah, sont fournies par les pirogues à ligne et à filets dormants.

Les pirogues à filets dormants débarquent les gros et moyens poissons servant à faire du guedj. Poissons pourris invendus du mareyage et non consommés, la transformation artisanale n'est donc jamais en concurrence avec le mareyage (DURAND, 1980).

2 . L A S T R U C T U R E D E S E X P O R T A T I O N S D E L A P E C H E A R T I S A N A L E

7

2.1. PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES

La pêche artisanale qui, en 1981, a alimenté les usines dans une proportion de 46 % (tabl.1) fournit des poissons de moindre valeur (sardinelles, chinchards . . .) des crustacés (crevettes, langoustes, crabes) et des céphalopodes (seiches, calmars, poulpes) qui représentent les pêches les plus prisées du Sénégal.

2.1.1. Les poissons

Malgré l'importance de leur poids (70 % des exportations des produits de pêche en 1981) (tabl. II et III), leur valeur à l'exportation reste relativement faible (37,2 % seulement des valeurs fournies). Une classification à partir de cette valeur à l'exportation nous donne trois espèces de poissons.

2.1.1.1. Les espèces à faible valeur

La plus grande partie du poids de poisson débarqué par la pêche artisanale est constituée de poissons de moindre valeur tels que la sardinelle, le chinchard, la carpe, le maquereau. Ces espèces représentent pour l'année 1981, 19,86 % des exportations de la pêche sénégalaise exprimées en poids, mais seulement 5,76 % des valeurs fournies (tabl. IV). La sardinelle est de loin l'espèce la moins chère : 90 000 F CFA la tonne à l'exportation et seulement 15 000 F CFA à l'achat, ce qui est tout de même très faible.

2.1.1.2. Les espèces à valeur moyenne

Elles sont constituées par les espèces démersales comme les thiofs, les dorades et les mérus. Bien que leur tonnage soit limité (1,4 %) , leur valeur reste substantielle. A l'exportation, la tonne de thiof est vendue 475 000 F CFA et celle de la dorade 450 000 F CFA.

2.1.1.3. Les espèces à forte valeur

Ce sont les espèces (d'eau profonde) telles que les rougets et les soles. Si leur tonnage est peu important (5,11 %) leur valeur est relativement importante par rapport aux deux premières catégories étudiées. La sole est l'espèce de poisson la plus rémunératrice, la tonne tourne autour de 925 000 F CFA à l'exportation (sous forme de filet médaillon) et 292 130 F CFA à l'achat.

2.1.2. Les crustacés

L'essentiel des exportations sénégalaises de crustacés est constitué de crevettes (98 %). Contrairement aux poissons, leur tonnage est faible (5,11 %, tabl. V), cependant leur valeur est très élevée (23,62 X).

Espèces prisées, la tonne se vend 3 250 000 F CFA pour la langouste. En 1981, les GRANDS VIVRIERS" ont commercialisé 51 tonnes de langoustes entièrement fournies par la pêche artisanale. Le tonnage très faible de l'une des espèces les plus prisées des produits de la mer (seulement 93 tonnes de langoustes exportées en 1981) a poussé l'usine à accorder des avances aux pêcheurs et parfois même à équiper entièrement les pirogues. Le prix de la langouste sur le marché local dépend étroitement de l'offre et de la demande. Le prix au kilo fluctue entre 1 800 et 3 500 F CFA (à la veille des fêtes). Ce produit est essentiellement consommé par les expatriés.

AMERGER-CASAMANCE n'a pas hésité, pour développer une pêche artisanale des crevettes, à s'associer avec les pêcheurs en se chargeant de l'achat des engins, des Silets et du carburant. N'ayant pu obtenir les résultats escomptés, la direction de l'usine a remis en cause la fourniture du matériel.

Les exportations de crabes sont faibles. Seules 29 tonnes ont pu être commercialisées à l'extérieur en 1981 et l'essentiel est fourni par la pêche artisanale. Les crabes ont un rendement de 58 % de leur poids frais (les 29 tonnes exportées correspondent à peu près de 50 tonnes de crabes à l'état frais).

2.1.3. Les céphalopodes

Ce sont essentiellement les seiches, les poulpes et les calmars. Le Sénégal en 1981 a commercialisé 2 666 tonnes de céphalopodes dont 93 % de seiches. La totalité de la production est exportée vers le Japon (76 X), l'Espagne (14 %) et la France (10 %) et rapporte plus de deux milliards de F CFA (tabl. VI). Elle constitue une importante source de devises.

La SENEPESCA et la SOPAO, alimentées respectivement à 10,25 % et à 85 % par la pêche artisanale, en sont les principales exportatrices (93 4' en 1981).

L'exportation des céphalopodes revêt aussi une importance sociale. En effet au cours du premier semestre de l'année, la pêche des seiches et des calmars est la principale activité de plus de 300 pirogues de la Petite Côte équipées de moteurs hors-bord de 6 à 8 ch (BAKHAYOKHO, 1980).

2.1.4. Conclusion

Une classification par espèce avec tonnage et valeur correspondante nous aurait permis de déterminer avec exactitude la valeur à l'achat et à l'exportation de toutes les espèces et à toutes les périodes de l'année. Malheureusement seules les quantités totales, toutes les espèces confondues, et leur valeur globale sont disponibles au niveau des services comptables des usines.

2. 2. NATURE DES PRODUITS EXPORTES

La nature des produits exportés varie selon le mode de traitement appliqué. Pour cela nous distinguons quatre types de produits : les produits congelés, les produits frais, les produits vivants et les produits transformés.

2.2.1. Produits frais et produits congelés

Les produits frais concernent surtout les espèces pélagiques (sardinelles, chinehards) exportées vers les pays limitrophes, (Mali, Mauritanie, Gambie) avec la glace comme moyen de conservation.

Le traitement à basse température empêche toute dégradation bactérienne des produits congelés. Les crustacés et les céphalopodes sont la plupart du temps congelés avant exportation.

Les crevettes sont exportées sous formes de queues, crues ou cuites, décortiquées, entières congelées.

SURGEL, alimente à 15 % par la pêche artisanale, en est le principal exportateur. Les produits congelés et Les produits frais ont un rendement de 98 %, c'est-à-dire qu'ils ne perdent que 2 % de leur poids frais.

2.2.2. Les produits vivants

Ce sont, particulièrement les langoustes. L'état vivant de ces produits permet de garantir leur qualité à la consommation car la langouste s'altère très rapidement après sa mort.

2.2.3. Les produits transformés

Contrairement aux produits frais, congelés ou vivants, qui sont des produits dont les qualités organiques et nutritives naturelles sont conservées, la transformation permet d'obtenir un produit d'un autre goût ou d'une autre valeur nutritive.

Selon la technique utilisée, les produits transformés se subdivisent en quatre catégories dans l'ordre décroissant de leur importance tant en valeur qu'en poids : les conserves, les farines et huiles de poisson, les produits élaborés et les produits traités artisanalement.

2.2.3.1. Les conserves

Elles se subdivisent en conserves de thon et en conserves de sardinelles. Le géant de l'industrie des conserves est la SAPAL, peu alimentée par la pêche artisanale (2,5 %). Ce faible pourcentage est dû au fait que les albacores et les listaos, qui sont les poissons les plus utilisés dans la fabrication des **conserves** de thon, sont exclusivement fournis par la pêche industrielle.

Cependant 67 % du tonnage de thonine est fourni par la pêche artisanale (tabl. VII). Le tonnage de boîtes de thon exporté par le Sénégal est beaucoup plus important que celui des sardinelles : les statistiques officielles de 1981 avancent que 99,5 % des conserves de poissons sont de thon contre seulement 0,5 % de sardinelles.

Pour une valeur de 11 190 000 F CFA, les sardinelles n'entrent aussi que **pour** une proportion de 0,1 % dans les exportations de conserves exprimées en valeur.

Soulignons pour terminer que les thons ont un rendement de 67 % et que trois kilos de sardinelles fraîches donnent un **kilo** de conserves soit: 33 %.

2.2.3.2. Farines et huiles de poisson

Contrairement aux conserves de poissons, les farines et huiles de poissons sont des produits à faible valeur. Ils entrent pour une proportion très faible dans le volume des exportations des produits de la pêche.

Les principales industries de la place sont AFRIC-AZOTE, SEN-PROTEINE;S et SOPESINE (fermée en 1982). Elles sont de grandes consommatrices de poissons frais. **hins i, en 1980**, SOPESINE, à elle seule, a traité 20 000 tonnes de sardinelles fournies exclusivement par la pêche artisanale. Elles s'approvisionnent aussi en déchets de poisson auprès des autres usines de la place. Retenons que seuls 19,5 kg de farine peuvent être obtenus à partir de 100 kg de sardinelles fraîches.

2.2.3.3. Les produits élaborés

Ils regroupent essentiellement les filets et tranches de poissons. Par rapport à leur poids, ils représentent une valeur substantielle. On peut en juger par le tableau VIII qui résume les exportations de produits élaborés d'une usine de la place pour l'année 1981 à destination de la France. SURGEL et SAF COP, respectivement alimentés à 15 % et 44 % par la pêche artisanale, sort de gros exportateurs de produits élaborés. Pour une quantité de 1 016 **tonnes** exportées en 1981 et pour une valeur de 645 160 000 F CFA, les produits élaborés représentent 4,5 % environ de tonnage et 5 % de la valeur des produits transformés au Sénégal.

2.2.3.4. Les produits transformés artisanalement

Intégrée au circuit économique et monétaire, la transformation artisanale est source de devises pour le pays par le biais de l'exportation de produits artisanaux vers les pays limitrophes du Sénégal et l'Afrique centrale.

Certains types de poissons transformés au Sénégal, refusés par les consommateurs n'entrent pas dans la composition des plats traditionnels. Ainsi le métorah, peu prisé par les consommateurs sénégalais est essentiellement exporté vers la Guinée, la Guinée Hissau, le Ghana, le Nigéria et la Gambie. Le sali, trop salé aussi au goût des sénégalais, est entièrement destiné à l'exportation.

Les circuits de distribution de ces produits sont diffus et les statistiques officielles, basées essentiellement sur les déclarations des exportateurs et les statistiques douanières, évaluent avec difficulté la production exportée.

Au regard de ces statistiques (1 200 tonnes exportées en 1981 pour une valeur de 228 000 000 F CFA), les produits artisanaux ne représentent que 1,33 % en quantité et 0,61 % en valeur des exportations sénégalaises de produits de la pêche et ceci, malgré d'énormes possibilités d'exportation- (selon le directeur de SENE-PECHE, la demande annuelle du Zaïre et du Congo est de 45 000 tonnes) .

2.2.4. Conclusion

La pêche artisanale est loin d'être figée. Elle est une activité intégrée au circuit économique monétaire. Elle est présente au niveau de toutes les usines et toutes les espèces sont presque concernées.

2.3. ANALYSES DES MARCHES EXTERIEURS

Les usines sénégalaises de poisson exportent leurs produits vers l'Europe (particulièrement la France) pour les conserves et les espèces fines, le Japon (seiches) et le marché africain dont le plus important est celui de la Côte d'Ivoire (44 000 tonnes en 1981) suivi de ceux du Congo (5 000 tonnes) et du Gabon (1 123 tonnes) (source DOPM) .

Contrairement au marché européen qui est exigeant où les normes de consommation obéissent à des règles strictes, le marché africain n'est pas sélectif et est demandeur de produits les plus abondants dans les eaux sénégalaises : le chinchard et la sardinelle surtout.

Les importations de poissons de ces pays sont liées à une pénurie ou à la rareté de certaines espèces (sompatt par exemple pour le Gabon).

L'état: de La concurrence fait que les usiniers refusent souvent de nous communiquer la structure de leurs prix. Cependant le prix moyen souvent avancé sur le marché africain tourne autour de 90 à 250 F CFA le kilo de poisson selon les espèces (tabl. IX).

Pour la Côte d'Ivoire, les prix sont FOB(1), les sociétés importatrices ivoiriennes assurant le transport par bateau du poisson de Dakar jusqu'à destination.

Les exportations sénégalaises de produits de mer vers les pays africains anglophones sont très limités (200 tonnes en 1981) malgré leur forte demande

(1) Free On Boat.

(celle du Nigéria avoisine le million de tonnes). Cela s'explique par un certain nombre de facteurs qui sont : la langue officielle, la monnaie nationale souvent inconvertible malgré l'existence d'un certain nombre de mécanismes de compensation, les habitudes de consommation (certaines espèces très prisées ne sont pas très pêchées au Sénégal, les prix au producteur étant trop faibles pour inciter les pêcheurs à les rechercher spécialement), et les problèmes de débarquement (à Lagos par exemple les bateaux restent immobilisés au port pendant très longtemps ce qui influe sur la qualité du poisson).

Rien que la demande de poisson dépasse de loin l'offre, les usiniers sénégalais sont confrontés à une concurrence sérieuse de leurs confrères étrangers qui, par le biais de contrats de pêche passés entre le Sénégal et leur pays, viennent pêcher dans nos eaux : les poissons ainsi capturés sont déversés sur les marchés extérieurs à des prix plus bas que ceux pratiqués par les Sénégalais confrontés à des coûts de production plus élevés. Ce qui doit faire réfléchir les autorités sur l'opportunité de tels contrats de pêche.

Malgré tout cela l'implantation des entreprises exportatrices sénégalaises de poissons sur le marché ivoirien ne fait que se renforcer, pour la simple raison que l'exonération des droits et taxes à l'entrée de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) rend les produits de la pêche sénégalaise moins chers que les mêmes produits des autres pays (Japon, Pologne, URSS) qui sont soumis à une taxe non négligeable.

Le maintien sur ces marchés doit, passer nécessairement par une régularité dans l'approvisionnement, une production assurée et une qualité aussi assurée (SAGNA, Sénégal-Pêche, août 1982).

3. L'IMPACT DES ACTIVITES D'EXPORTATION SUR LA PECHE ARTISANALE : EMPLOI, VALEUR AJOUTEE AUX COUTS DES FACTEURS ET AUX PRIX DU MARCHE

A côté des 27 000 pêcheurs (SOCECO-PECHART, 1981) qu'elle emploie, la pêche artisanale engendre de nombreux emplois à terre. Chaque âge des deux sexes se voit assigner une place déterminée dans la transformation artisanale (femmes, manoeuvres, saisonniers), la commercialisation des produits (revendeurs, mareyeurs, femmes) et dans la fabrication et la réparation des embarcations et engins de pêche (vieux pêcheurs),

Sa forte contribution dans l'approvisionnement des usines en poissons fait qu'elle concourt aussi à l'emploi du secteur industriel. L'essentiel du personnel de ces usines est féminin.

Rémunérateur, ce secteur fournit des emplois à des travailleurs aussi bien d'origine rurale qu'urbaine. Il emploie directement ou indirectement environ 150 000 personnes.

Son impact social se résume dans cette citation "un enfant range son modèle réduit de pirogue à voile en la posant sur un minibillot, dans l'alignement des grandes embarcations.. les vieillards sous les "pinch" réparent les filets, une fillette vend quelques poissons sur la plage, les femmes fument ou sèchent des poissons à quelques centaines de mètres de là.., la pêche artisanale est un tout cohérent, rien moins qu'informel dans lequel

tout un chacun se voit assigner une place déterminée" (WEBER, 1980).

Activité intégrée au circuit économique, elle engendre d'importants flux monétaires. Étant dans l'impossibilité matérielle de calculer la valeur ajoutée de la pêche artisanale, nous nous contenterons de déterminer celle des sardinelles fournies par cette même activité et qui ont servi à alimenter les usines pendant l'année 1981. Pour cela nous procéderons en deux temps : d'abord nous définirons un certain nombre de concepts, les méthodes de calcul de la valeur ajoutée, et nous poserons des hypothèses, ensuite nous procéderons aux calculs.

3.1. DEFINITIONS , METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE, HYPOTHESES

La valeur ajoutée brute (V.A.B) est calculée en déduisant les consommations intermédiaires (C.I.) du chiffre d'affaires (C.A.) . La valeur ajoutée nette (V.A.N) est obtenue en déduisant les amortissement (Am) de la valeur ajoutée brute.

$$V.A.B = C.A - C.I$$

$$V.A.N = V.A.B - Am$$

Pour nos calculs, nous nous référerons aux tableaux X et XI et à la figure 2, tous tirés de "1 'étude d'implantation d'un centre de mareyage" (région du Cap-Vert) , document publié par le CRODT en 1981 : le tableau X donne la répartition des captures, en valeur, selon l'unité de pêche, en fonction des catégories commerciales (en F CFA) par sortie ; le tableau XI indique le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, par type d'unité de pêche, pour l'ensemble de la zone de Rufisque et par pêcheur actif et la figure 2 donne la composition moyenne (en pourcentage) , en espèces, des sennes tournantes (entre parenthèses figurent les pourcentages correspondants).

Dans ces tableaux et figure nous pouvons tirer les renseignements suivants : il existe une forte proportion de sardinelles(80 %) dans les débarquements de pirogues de sennes tournantes ; d'autre part la prise moyenne annuelle varie d'un type d'unité de pêche à un autre ; elle est de 1 929 kg par sortie pour les sennes tournantes , soit 1 543 kg de sardinelles par sortie (1 929 kg x 80 %).

Le recours aux statistiques de la DOPM nous a permis de chiffrer à 36 881 tonnes les sardinelles fournies aux usines par la pêche artisanale en 1981.

L'hypothèse que nous posons ici est que toutes les sardinelles sont exclusivement: fournies par les sennes tournantes.

3.2. CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

Nombre de sorties ayant permis de débarquer les 36 881 tonnes de sardinelles :

$$\frac{\text{tonnage de sardinelle}}{\text{Prise moyenne annuelle de sard./sortie}} = \frac{36\,881}{1,543} = 23\,903 \text{ sorties}$$

Pourcentage des sardinelles exportées dans les recettes fournies par les débarquements des sennes tournantes :

$$\frac{\text{Valeur des captures de sard./sortie}}{\text{Recettes des sennes tournantes/sortie}} = \frac{43\,400}{58\,900} = 0,74 \text{ soit } 74 \%$$

Chiffres d'affaires des sardinelles exportées, fournies par La pêche artisanale :

Recettes sennes tournantes/sortie x nombre de sorties x 74 % =

$$58\ 900 \times 23\ 903 \times 74\ \% = 1\ 041\ 836\ 158\ \text{F CFA}$$

Montant des consommations intermédiaires des sennes tournantes/sortie (carburant + nourrit. + rép. entretien + acces. à bord + "assurance")/200

$$2\ 002\ 000 + 600\ 000 + 650\ 000 + 500\ 000 + 40\ 000) / 200 = 18\ 960\ \text{F CFA}$$

Montant des consommations intermédiaires des 23 903 sorties ayant permis le débarquement des 36 881 tonnes de sardinelles :

$$\begin{aligned} &\text{Consommations intermédiaires/sortie} \times 80\ \% \times \text{nombre de sorties} \\ &18\ 960 \times 80\ \% \times 23\ 903 = 362\ 560\ 704\ \text{F CFA} \end{aligned}$$

Valeur ajoutée brute :

$$\text{C.A.} - \text{C.I.} = 1\ 041\ 836\ 158\ \text{F} - 362\ 560\ 704\ \text{F} = 679\ 275\ 454\ \text{F CFA}$$

Valeur ajoutée nette :

$$\text{V.A.B.} = \frac{\text{Am d'une S.T./an}}{\text{nbrede sorties d'une S.T/an}} \times 80\ \% \times 23\ 903 =$$

$$679\ 275\ 454 - \frac{1\ 300\ 000}{200} \times 80\ \% \times 23\ 904 = 554\ 979\ 854\ \text{F CFA}$$

Pour l'année 1981, la valeur ajoutée nette dégagée par la pêche artisanale, par le biais des exportations de sardinelles fraîches, se chiffre à 554 979 854 F CFA. Ce qui, est tout de même très important si l'on sait qu'elles font partie des espèces les moins prisées fournies par cette activité.

L'importance de ce secteur dans la vie économique et sociale du pays a amené l'Etat sénégalais à lui octroyer des subventions, des transferts et des détaxes que nous tenterons de chiffrer pour seulement l'année 1981.

Le tableau XII donne la consommation de carburant pour moteur hors-bord pour l'exercice 1981.

Partant de là, et étant donné que le carburant bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 35 F CFA/litre consommé, le montant global de cette subvention se chiffre à 318 483 410 F CFA (tabl. XIII).

Les tableaux XIV et XV nous permettent d'évaluer à 563 976 000 F CFA le montant des transferts que les autorités ont consenti à la pêche artisanale par la vente aux pêcheurs de moteurs hors-bord exempts de taxes.

En prenant en considération les détaxes de filets de pêche (43 053 637 F CFA CAPAS) et de pièces de rechange, au total c'est une enveloppe financière de plus d'un milliard de F CFA dont les responsables sénégalais ont fait bénéficier la pêche artisanale pour la seule année 1981.

Mais qui profite de **tout cela** ? N'est-ce pas finalement les industriels du poisson de **la place** et le consommateur étranger, notamment européen ?

c o n c l u s i o n s g e n e r a l e s

IL convient maintenant de lever l'équivoque consistant à dire que la pêche artisanale nourrit l'intérieur et la pêche industrielle alimente les exportations .

La pêche artisanale, loin d'être figée, est une économie intégrée au circuit économique monétaire en prise sur le marché mondial.

Notre analyse remet en cause la théorie dualiste consistant à opposer au secteur dit "traditionnel", un secteur dit "moderne".

Dans le cas de la pêche, ces deux secteurs sont intimement liés, certaines usines telles SEN-PROTEINES, AFRIC-AZOTE, les GRANDS VIVIERS fonctionnent totalement ou en grande partie grâce aux apports de la pêche artisanale et, réciproquement, certains types de pêche artisanale ne sont développés que pour l'exportation : crevette, langouste, sole, céphalopode . . .

Si les potentialités d'exportation des produits de la pêche artisanale sont énormes, leur réalisation nécessite une amélioration de la qualité des livraisons par une meilleure congélation, un meilleur emballage et des livraisons complètes et programmées.

Une politique de promotion en faveur de la transformation artisanale devra d'abord passer par la mise sur pied d'un circuit de commercialisation vers l'extérieur.

De nombreux pays sont très fortement demandeurs (45 000 tonnes pour le Zaïre et le Congo selon le directeur de SENE-PECHE) de poissons transformés et le payent à un bon prix (300 F CFA le kilo FOB Dakar).

L'impact de la pêche artisanale dans la vie économique et sociale du pays a poussé les autorités sénégalaises à lui octroyer des subventions, des transferts et des détaxes ; seulement l'orientation de ce secteur vers les marchés extérieurs nous amène à poser la question de savoir qui profite finalement de tout cela, si ce n'est les industries de poisson de la place et le consommateur étranger,

Si la pêche étrangère peut permettre de développer la capacité du Sénégal à exploiter et traiter les ressources halieutiques de sa zone, ses possibilités de pratiquer de bas prix sur les marchés extérieurs constituent un obstacle majeur aux exportateurs sénégalais confrontés à d'énormes coûts de production.

Finalement nous nous demandons si ces redevances répercutent réellement la valeur du privilège que constitue le droit de pêcher dans les eaux sénégalaises.

Source d'emplois et de devises, ayant l'avantage d'être un grand producteur de protéines animales dont les populations ont besoin, constituant un maillon essentiel dans l'approvisionnement des marchés et des usines, la pêche artisanale doit bénéficier d'un crédit maritime qui répond à ses besoins.

B I B L I O G R A P H I E

BAKHAYOKHO (M.), 1980. - Pêche et biologie des céphalopodes exploités sur les côtes du Sénégal (12° 20' N - 16° 03 N) . Thèse 3^e cycle. Univ. de Brest, France, 122.

CRODT (WEBER, CHABOUD, KEBE, CURY), 1981.- Le poisson dans la région de Rufisque (étude d'implantation d'un centre de mareyage). Rapp. 160 p. , 50 tabl. , 8 fig., multigr.

DOPM, 1982. - Résultats généraux de la pêche maritime sénégalaise. Année 1981.

DURAND (M.H.), 1981.- Aspects socio-économique de la transformation artisanale du poisson de mer au Sénégal. Arch. Cent. océanogr. Dakar-Thiaroye, 103.

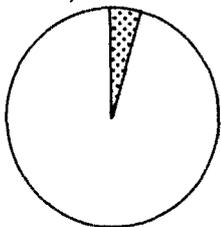
KEBE (M.), 1982.- L'approvisionnement en poisson de la région du Cap-Vert (Sénégal). Consultation des experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique, Casablanca-Maroc, 07-11 juin 1982.

SEPM, 1980.- Plan d'action de la pêche sénégalaise. Rapp. multigr.

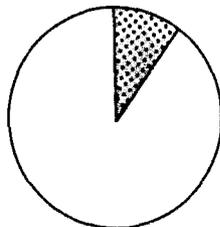
WEBER (J.), 1980.- Socio-économique de la pêche artisanale sénégalaise. Hypothèses et voies de recherche. Rev. socio-éco. ISRA, 3, 28 p.

WEBER (J.), 1982.- Pour une approche globale des problèmes de pêche, l'exemple de la filière du poisson au Sénégal. Consultations des experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique, Casablanca-Maroc, 7-11 juin 1982.

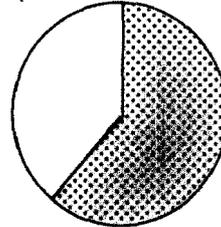
Usine **SAPAL**
(2,5 %)



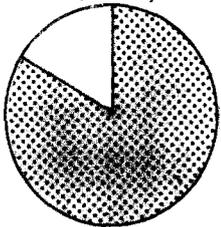
Usine **SENEPESCA**
(10,25 %)



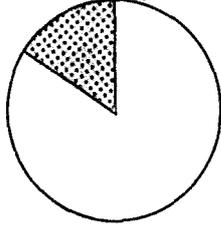
Usine **SARDINAFRIC**
(62,5 %)



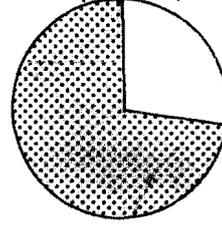
Usine **SO PAO**
(85 %)



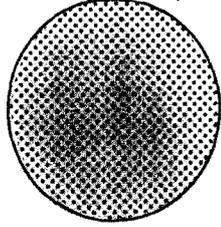
Usine **SURGEL**
(15 %)



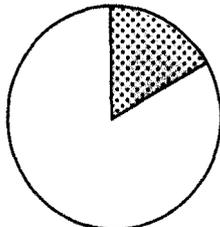
Usine **SENE PECHE**
(72,5 %)



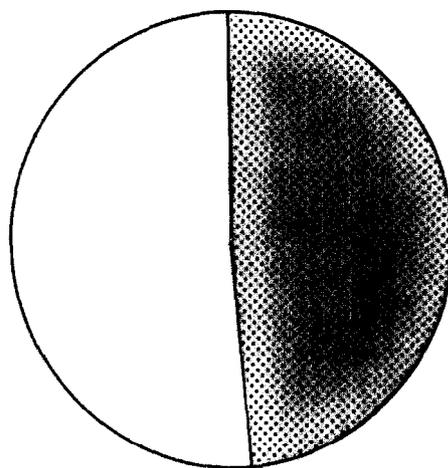
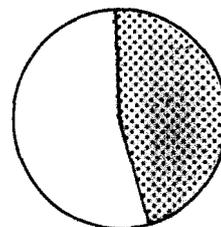
Usine **GRANDS VIVIERS**
et usine **SOPESINE ***
(100 %)



Usine **AMERGER CASAMANCE**
(15 %)



Usine **SAFCOP**
(44,5 %)



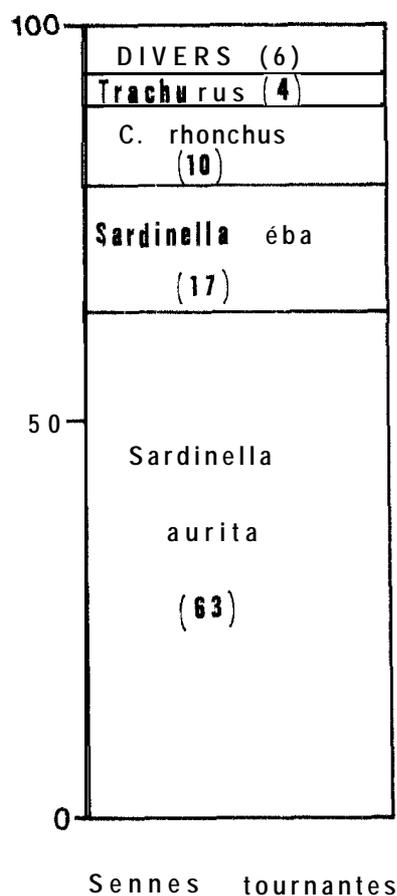
APPORT DE LA PECHÉ ARTISANALE
AU NIVEAU DES DIX USINES **ENQUETEES *** (46 %)



Apport de la pêche artisanale au niveau de chaque usine

* Pour **SOPESINE** les statistiques sont de **1980**

Fig. 1.- Apport de la pêche artisanale dans les approvisionnements des usines



P. U. E.
Moyenne
annuelle

1929 kg

Fig. 2.- Composition moyenne (en pourcentage) en espèces des différents engins de pêche (entre parenthèse figurent les pourcentages correspondants) de la région du Cap-Vert.

Source : CRODT, 1981

Tableau I. - Apports de la pêche artisanale dans les approvisionnements
frais des usines (1981)

US INES	QUANTITES TOTALES TRAITEES (tonnes)	PECHE ARTISANALE		PECHE INDUSTRIELLE	
		Quantité (T)	%	Quantité (T)	%
LES GRANDS VIVIERS	51	51	100		
SAPAS	12 867,59	324,666	2,5	12 542,924	97,5
SENEPESCA	8 075	828	10,25	7 247	89,75
SARDINAFRIC	1 319,948	824,088	62,5	495,86	37,5
SOPAO	4 013,49	3 426,7765	85	586,7135	15
SURGEL	7 954,907	1 177,375	15	6 777,532	85
SENE-PECHE	1 897,25	1 375,925	72,5	521,325	27,5
AMERGER-CASAMANCE	5 777,761	866,664	15	4 911,097	85
SOPEFINE *	20 000	20 000	100		
SAFCOP	5 324,056	2 363,743	44,5	2 960,313	55,5
T O T A L	67 281,002	31 238,2375	-	36 042,7645	-

* Pour SOPEFINE les statistiques sont de 1980.

Tableau II.- Exportations sénégalaises de poissons (Année 1981)

	POISSONS											
	SOLES ENTIERES	SOLES FILETS	ROUGET	DORADES	THIOF	MEROUS	REQUINS RAIES	RAVILS	SARD.	CHINCH.	SOMPATT	POISSONS DIVERS
PONDS TOTAL EXPORTE (tonnes)	1 112	1 348	708	761	209	144	36	1 706	9 432	3 430	3 348	37 959
VALEUR A L'EXP. (en millions de CFA) D'ABO DAKAR	1 028 600	1 685 000	354 000	342 450	99 275	56 160	11 450	255 900	848 880	360 150	703 080	8 127 724

Tableau III.- Exportations sénégalaises de crustacés, céphalopodes et produits transformés (Année 1981)

	CRUSTACES			CEPHALOPODES			PRODUITS TRANSFORMES					
	CREVETTES	CRABES	LANGOUSTES	SEPICHES	CALMARS	POULPES	FARINE POISSON	PRODUIT TRANSF.	PROD. ELAB.	HUILE POIS.	CONS. SARD	THON
PONDS TOTAL EXPORTE (tonnes)	4 495	29	93	2 472	8	186	5 037	1 200	1 016	247	67	15 161
VALEUR COMMER. (en millions de CFA) D'ABO DAKAR	8 542 470	14 500	302 250	2224 800	8 000	83 700	572 168	228 000	645 160	19 481	11 190	10 973 338

Source : DOPM : Résultats généraux de la Pêche maritime sénégalaise - Année 1981.

Tableau IV.- Part de:; espèces de faible valeur dans les exportations de produits de la pêche (1981).

EXPORTATIONS TOTALES		EXPORTATIONS DES ESPECES DE FAIBLE VALEUR			
QUANTITE (tonnes)	VALEUR (10 ³ F CFA)	QUANTITE (tonnes)	%	VALEUR (10 ³ F CFA)	%
90 204	37 498 726	17 916	19,86	2 168 010	5,76

Tableau V.- Part des crustacés dans les exportations des produits de la pêche (1981)

EXPORTATIONS TOTALES		EXPORTATIONS DE CRUSTACES			
QUANTITE (tonnes)	VALEUR (10 ³ F CFA)	QUANTITE (tonnes)	%	VALEUR (10 ³ F CFA)	%
90 204	37 498 726	4 617	5,11	8 860 220	23,62

Tableau VI. - Part des céphalopodes dans les exportations des produits de la pêche (1981)

EXPORTATIONS TOTALES		EXPORTATIONS DE CEPHALOPODES			
QUANTITE (tonnes)	VALEUR (10 ³ F CFA)	QUANTITE (tonnes)	%	VALEUR (10 ³ F CFA)	%
90 204	37 498 726	2 666	2,95	2 316 500	6,17

Tableau VII.- Part de la pêche artisanale dans
les approvisionnements en poissons de la SAPAL
(Année 1981)

ESPECES	PECHE ARTISANALE		PECHE INDUSTRIELLE	
	Tonnage	%	Tonnage	%
Albacores	-	-	7268,84	100
Listao	-	-	5111,75	100
Thonine	326,29	67	160,71	33

Sur 12867,59 tonnes traitées, la pêche artisanale en a fourni les 2,5 %
de la pêche industrielle les 97,5 %

Tableau VIII. Exportations de produits élaborés vers la
France d'une usine de la place en 1981 (FOB DAKAR)

PRODUITS ELABORES	TONNAGE (en kg)	VALEUR A L'EXPORTATION (F CFA)	PRIX AU KILO A L'EXPORTATION (F CFA)
Filets de thon	2 064	1 234 800	598
Capitaines vidées décapitées	5 730	1 146 000	200
Thiofs viés			-
Filets et turbots	5 028	2 347 200	467
Filets de bar	176 796	76 013 200	430
Filets de dorades	5 936	5002 973 800	
-			
-			

Tableau IX.- Prix à l'exportation (FOB DAKAR) d'une usine de la place sur les marchés extérieurs (Année 1981)

ESPECES	PRIX A L'EXPORTATION (F CFA/kg)		OBSERVATIONS
	MARCHE AFRICAIN	MARCHE EUROP. ET JAPONAIS	
Ethmalose			
Sardinelle ronde	95		Les crevettes entières crues sont réparties en 6 tailles
Sardinelle plate	90		
Silure	150		
Thiof petit	250		n° 1 2550 F CFA
Gigas			r° 2 2375 "
Sompatt	130		
Otelithes			
Chinchard	140		n° 3 2075
Tassergal (gros)	250		4 1555 "
Pageot	180		
Saka	250		
Sarde	70		5 1125 "
Soles de roche entières		575	6 975 "
Requins			
Divers autres	150		
Seiche (blanc de)		925	
Badèche	170		Les crevettes décortiquées crues en 3 tailles
Courbine (grande')	250		
Ceinture	140		
Thiekem	130		Grandes 1975 F CFA
Ombrine (petite)	130		Moyens 1575 "
Ombrine (grande)	220		Petites 1375 "
Carpe noire	200		
congre	200		
Safar	200		
Yawai	210		
Plat plat	210		
Brochet	220		
Filet de sole		1 200	
Sole pelée décapi tée		890	
Crevettes ent. crues		975 à 2 550	
Crevettes décort. crues		1375 à 1 975	
Dorade rose	250		

Les pertes en poids sont de :

- . 52 % pour les crevettes décortiquées et
- . 48 % pour Les crevettes queues.

Tableau X.- Répartition des captures, en valeur, selon l'unité de pêche, en fonction des catégories commerciales (en F CFA) /sorties

CATEGORIES	1 250 F CFA/kg	2 130 F CFA/kg	3 80 F CFA/kg	4 25 F CFA/kg	RECETTE PAR SORTIE
S.T			15 500	43 400	58 000
S.P.		18 200	19 700	4 000	42 000
P.M.L./F.D.	5 375	4 375	1 480	500	11 710
P.V.	1 875	1 525	520	175	4 090

Tableau XI.- Chiffre d'affaires, valeur ajoutée, par type d'unité de pêche pour l'ensemble de la zone (de Rufisque) et par pêcheur actif

TYPE D'UNITE DE PECHE	S.T	S.P.	P.M.L./F.D	P.V
NOMBRE DE SORTIES/AN	200	140	200	140
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 780 000	1 880 000	2 342 000	572 000
CARBURANT	1 002 000		455 000	
NOURRITURE	600 000	490 000	150 000	52 500
REPARATIONS-ENTRETIEN	650 000	315 000	230 000	118 000
ACCESSOIRES A BORD	50 000	15 000	20 000	15 000
"ASSURANCES"	40 000	20 000	20 000	15 000
VALEUR AJOUTEE BRUTE	1 438 000	1 900 000	1 467 000	372 000
AMORTISSEMENTS (1)	1 300 000	631 750	287 000	66 500
VALEUR AJOUTEE NETTE	138 000	1 268 250	1 180 000	305 500
NOMBRE D'UNITES DE LA ZONE	17	40	245	150
V.A.N. DE LA ZONE	121 346 000	170 730 000	289 100 000	45 825 000
V.A.N./PECHEUR ACTIF	7 138 000	4 269 250	1 178 000	305 667

(1) Après déduction de réparations et de fi etc.

Source: PROMT.

Tableau XII.- Consommation du carburant pour moteur hors-bord (en litre)
Année 1981

PERIODES REGIONS	1er TRIMESTRE	2ème TRIMESTRE	3ème TRIMESTRE	4ème TRIMESTRE	TOTAL
FLEUVE	255 597	326 827	181 180	160 864	924 468
CAP-VERT	297 000	814 700	485 774	745 000	2 342 474
THIES	1 228 000	872 040	485 774	607 954	3 194 575
SINE-SALOOM	445 260	372 150	345 190	473 130	1 648 730
CASAMANCE	214 279	262 000	145 000	359 000	980 279
LOUGA		2 000	7 000		9 000
TOTAL	2 450 943	2 652 717	1 649 918	2 345 948	9 099 526

Source : DOPM

Tableau XIII.- Montant des subventions consenties par l'Etat pour la consommation de carburant, hors-bord (en F. CFA) - 1981

REGIONS	FLEUVE	CAP-VERT	THIES	SINE SALOUM	CASAMANCE	LOUGA	TOTAL
SUB- VEN- TIONS	32356380	81986590	111810120	57705550	34309765	315000	318 483 410

Tableau XIV.- Prix unitaire hors taxe et prix unitaire toute taxe (en F.CFA)
des moteurs hors-bord. Année 1981

PUISSANCE	PRIX UNITAIRE HORS TAXE	PRIX UNITAIRE TOUTES TAXES	TRANSPORT/MOTEUR
8 ch	155 000	294 500	139 500
25 ch	250 000	475 000	225 000
40 ch	400 000	760 000	360 000

Source : CAUA

Tableau XV.- Transfert de l'Etat vers la pêche artisanale par la vente aux pêcheurs de moteurs hors-bord exempts de taxes. (1981)

REGIONS PUISSANCE	FLEUVE	THIES	CAP-VERT	SINE SALOUM	CASAMANCE	TOTAL MOTEURS	TRANSFERT (F CFA)
8 ch	191	168	208	95	136	798	111 321 000
25 ch	88	23	52	29	7	199	44 775 000
40 ch	279	191	260	260	143	1 133	407 880 000
T O T A L	-	-	-	-	-	2 130	563 976 000

Source : DOPM (pour la situation de la motorisation)

ANNEXE

SITUATION DE LA PÊCHE ARTISANALE
AUX LANGOUSTES, A YENNE

A Yenne Kaw, la pêche aux langoustes a été l'unique activité des villageois. Plus de 100 pirogues étaient mobilisées employant plus de 600 pêcheurs.

La commercialisation de ce produit a été depuis longtemps assurée par les "GRANDS VIVIERS" installés aux Almadies (51 tonnes de langoustes exportées sur les 93 produits en 1981). Des contrats d'exclusivité de vente sont souvent signés entre l'usine et les pêcheurs. Les "GRANDS VIVIERS" accordent des avances en espèces et/ou en nature (riz, huile, savon, thé) aux pêcheurs et équipent parfois même les pirogues.

Cependant depuis un certain temps (1979-1980), en raison des difficultés d'écoulement du produit surtout en cas d'abondance, les pêcheurs ont tendance à délaisser la pêche aux langoustes pour d'autres espèces telles les seiches et les soles. A l'heure actuelle, l'activité n'occupe pas plus de 50 pirogues. (avril 1982). Plus de 400 pirogues n'étant plus en mesure de supporter cette situation ont purement et simplement abandonné ce type de pêche.

La même situation se retrouve à Yenne-sur-Mer, Yenne Tode. Inquiets de l'avenir de la pêche aux langoustes, les villageois de Yenne dans leur grande majorité estiment que pour relancer cette activité au niveau de leur localité il faut :

1°) Que leur soit assuré l'écoulement de leurs produits par la mise sur pied de circuit de commercialisation vers l'extérieur.

2°) Que le gouvernement sénégalais passe un contrat de pêche avec la Guinée-Bissau, contrat leur permettant d'opérer au niveau des eaux guinéennes très riches en langoustes.